CONCOURS REGIONAL AUDIOVISUEL 2024

(Courts Métrages Photo numériques)

Organisé par le Club Photo Biviers

Samedi 6 avril 2024

1. Objectif

Au sein de la FPF, chaque UR organise un concours audiovisuel régional qui permet à tous les membres des clubs (fédérés ou pas) et aux adhérents individuels de participer et de faire juger leurs montages par un jury qualifié. C'est donc un concours OPEN.

Le concours régional est qualificatif pour le concours national audiovisuel N2 qui aura lieu le samedi 20 avril 2024 à Briare. Chaque région dispose d'un quota annuel, qui a été fixé à 6 pour l'UR11 par la commission nationale. Ce chiffre sera confirmé ou révisé au début du mois d'avril 2023.

2. Participants

Les personnes désirant concourir doivent se référer au code des compétitions de la Fédération Photographique de France. Celui-ci est consultable et téléchargeable au format pdf sur le site de la fédération et il est en accès libre :

http://copain.federation-photo.fr/webroot/upload/livrets/guide_competitions.pdf

Le concours est ouvert à tous, adhérent ou non à la Fédération Photographique de France. La participation est gratuite pour les concurrents fédérés (cotisation 2023-2024 acquittée avant le 31 janvier 2024) ; les non-fédérés doivent s'acquitter d'un montant de 5 Euros par chèque libellé à l'ordre de l'Union Régionale Rhône-Alpes (le chèque doit être envoyé au commissaire régional avant la date limite de réception des montages, faute de quoi le montage ne sera pas admis au concours). Seuls les montages les mieux classés (à hauteur du quota) présentés par des auteurs différents adhérents à la Fédération pourront participer au concours national 2 (un seul montage par auteur donc).

3. Montages admis

Un auteur ne peut pas concourir avec une œuvre ayant déjà participé à une compétition nationale FPF (en analogique ou en numérique). Mais un montage déjà présenté dans un concours régional peut être de nouveau proposé, avec ou sans modification.

Chaque diaporama doit être envoyé au commissaire organisateur : (patrick.rottiers@orange.fr)

- Soit par transfert électronique (solution privilégiée) du type https://wetransfer.com/ ou https://www.grosfichiers.com/ soit sur un support informatique (CD-ROM ou DVD ou clé USB envoyé par la poste qui ne sera pas renvoyé mais restitué le jour du concours).
- Les montages seront envoyés soit sous la forme d'un fichier exécutable (.exe) pour ordinateur de type PC soit au format vidéo (.mp4). Le format des images doit être de préférence en Haute Définition (1920*1080 au maximum), ce qui correspond au vidéoprojecteur utilisé pour la compétition. Les montages seront nécessairement envoyés au commissaire pour **le samedi 23 mars 2024 au plus tard.**
- Chaque envoi pourra comporter plusieurs montages réalisés par un ou plusieurs auteurs. L'envoi sera accompagné de la ou des fiches d'identification, afin de permettre au commissaire de préparer la séance de projection.
- Chaque montage devra être accompagné d'une fiche d'identification nouveau format. Les fiches d'identification des diaporamas doivent parvenir au commissaire régional avant le **23 mars 2024** (de préférence par courriel en PJ au commissaire régional).

ATTENTION : pour les auteurs fédérés il faut prendre la nouvelle fiche téléchargeable ici :
https://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions

Pour les auteurs NON fédérés, demander la fiche par e-mail au commissaire (patrick.rottiers@orange.fr)

Les montages participants doivent obligatoirement être inscrits sur le site http://copain.federation-photo.fr (pour les auteurs fédérés) et auprès du commissaire pour les autres au plus tard le **20 mars 2024**.

- Les diaporamas doivent être composés principalement d'images fixes ; ils peuvent donc intégrer quelques plans ou séquences vidéo (pour autant que cela reste minoritaire). Le choix du thème est libre. L'auteur est seul responsable de ses propos qui devront respecter les lois et règlements publics en vigueur.

4. Nombre de montages par auteur
Le nombre précis de montages reçus ne peut être connu à l'avance. Les séances de projection ne permettent pas de dépasser 35 montages au total. Il n'y a pas de présélection faite par les organisateurs, mais seulement une sélection par le nombre. Chaque auteur peut proposer jusqu'à 3 montages. Pour la participation au concours régional, la limite sera 1, 2 ou 3 montages par auteur ou groupe d'auteurs (toutes les dernières années, il y a eu au moins 2 montages par auteur). Le critère de choix sera l'ordre de préférence proposé par les auteurs eux-mêmes. Au moment de l'envoi chaque auteur donnera donc son ordre de préférence.

5. Jury
Le choix et la désignation des membres du jury sont de la responsabilité du commissaire audiovisuel régional, avec l'accord du président de l'UR11.
Le jury est composé au minimum de 3 membres. La composition du jury n'est dévoilée que lors de la séance d'inauguration officielle le jour du concours.
Attention : depuis 2017, le jury reçoit tous les montages à l'avance pour commencer à les évaluer. Le jugement ne sera cependant fait que le jour du concours.

6. Le jugement
Il a lieu en public. L'ensemble des montages en compétition sont projetés selon le programme établi par les organisateurs. Les délibérations sont secrètes et les résultats sans appel.
Le palmarès est décidé par les juges et établi de manière à pouvoir sélectionner les auteurs retenus pour participer au concours National 2. Le classement permettra de définir les auteurs suppléants en cas de désistement d'un des premiers.
Le club organisateur peut, s'il le désire, faire voter le public et décerner un prix du public.

7. Identification des montages et fiches d'identification
Les montages seront nommés en utilisant les initiales de l'auteur et le titre du montage exemple (abcmonmontage.exe) ; il en sera de même pour les fiches d'identification en format xls * exemple (abcmonmontage.xls)

8. Destination des montages à l'issue du concours
Les supports informatiques (CD-ROM, DVD ou clés usb) ne seront pas réexpédiés, mais pourront être restitués sur place à l'issue du concours.
Les montages seront conservés par le commissaire régional pour une éventuelle transmission pour une participation au concours national pour les montages classés.

9. **Commissaire régional** :

Patrick Rottiers 1, place de l'Agora 38330 Saint Ismier patrick.rottiers@orange.fr 06.70.57.49.87

9. Informations pratiques :
Le concours sera organisé par le club de Biviers.
Les détails pratiques d'organisation (horaires détaillés, restauration etc…) vous sont communiqués dans un document annexe.
- ATTENTION : chaque participant au concours doit bien inscrire (après s'être identifié par son N° fédéral et son mot de passe ; PW) son ou ses montages sur http://copain.federation-photo.fr au plus tard le **20 mars 2024**.

Pour toute question, merci de faire un mail au commissaire régional

Inscription au repas du Concours Régional Audiovisuel à BIVIERS

le samedi 6 mars 2024

Le repas de midi se déroulera au restaurant « Bar du Village »

Qui est dans le même bâtiment que la salle de projection

Le lieu de la projection est le club dont vous trouverez l'adresse ici :

https://www.clubphotobiviers.org/contacts/

Le prix du repas à menu unique est fixé à 23 € (Tout compris repas et boissons).

BULLETIN D'INSCRIPTION	
NOM	
CLUB	
Présent aux projections	
Nombre de repas	

Pour éviter des problèmes d'organisation il est demandé de réserver les repas à l'avance avec l'envoi d'un chèque correspondant au prix du repas (tout compris). Le chèque libellé à l'ordre du Club Photo Biviers ne sera pas encaissé avant l'évènement mais sert de garantie.

Merci d'envoyer vos réservations au commissaire régional, à l'adresse mentionnée au # 9 ci-dessus